

Fiche 2 - Les documents à envoyer

Pour faire une demande d'aide matérielle individuelle, il faut envoyer plein de documents.

Nous allons vous expliquer les documents les plus importants.



Il faut envoyer :

1. Votre demande

C'est le document qui s'appelle « **Votre demande** ».

2. Les rapports médicaux

C'est votre première demande ?

Ou votre situation a changé ?

Alors il faut envoyer des rapports médicaux.

Ce sont tous les documents de vos médecins.

Ce sont des documents qui expliquent :

- votre handicap
- et pourquoi vous avez besoin d'une aide.



Dans les rapports médicaux,

il faut bien expliquer :

- vos difficultés
- et comment les aides vont vous aider dans votre vie de tous les jours.



Pour certaines aides, il faut aussi donner d'autres informations sur votre santé.

Par exemple : un rapport ophtalmologique.

C'est un document qui explique vos problèmes pour voir.

Il y a une liste avec tous les documents à envoyer pour chaque aide.

Ça s'appelle la nomenclature.

Pour voir la nomenclature allez sur : [nomenclature](#)

Vous avez plus de 65 ans ?

Il faut montrer que vous avez eu **vos handicap avant vos 65 ans**.

Il faut des rapports médicaux qui expliquent ça.



**Vous demandez une aide pour des frais liés à l'incontinence ?
Ou pour un matelas anti-escarres ?**

Vous ne devez pas envoyer des rapports médicaux.

Vous pouvez juste **envoyer l'annexe médicale**.



3. L'annexe médicale

Vous pouvez aussi envoyer une annexe médicale.

Mais ce n'est pas obligatoire.

C'est votre médecin qui doit remplir le document.

Pour voir ce document, allez sur : [annexe médicale](#)



4. La description du lieu de vie

Vous êtes sourd ou malentendant ?

Vous demandez des réveils

ou des systèmes pour vous prévenir des dangers ?

Il faut remplir un document qui explique comment est votre logement.

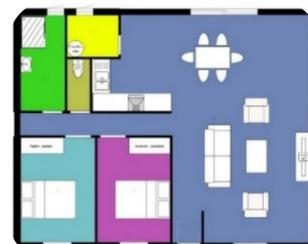
Pour voir ce document, allez sur : [description du lieu de vie](#)



Vous devez aussi envoyer un plan de votre logement.

Vous n'avez pas de plan de votre logement ?

Vous pouvez envoyer des photos.



5. L'attestation d'essai

Pour certaines aides, il faut envoyer une attestation d'essai.

C'est un document pour montrer que vous avez déjà essayé l'aide.

Par exemple : dans un magasin ou chez un professionnel.



C'est un professionnel qui doit remplir ce document.

C'est le professionnel qui a essayé l'aide avec vous.

Il faut demander à un professionnel agréé.

Ça veut dire un professionnel spécial qui peut essayer les aides.



Pour savoir **pour quelles aides**

il faut envoyer une attestation d'essai,

Il faut aller sur : [nomenclature](#)



Attention, pour certaines aides,
il faut essayer l'aide dans son logement.
Parfois, on ne peut pas essayer l'aide.
Par exemple, quand on est très malade.
Alors il faut envoyer un certificat médical.



6. La preuve de propriété

Vous demandez de changer votre logement ?

Par exemple : installer un siège
pour monter les escaliers.

Il faut envoyer une preuve de propriété.

C'est un document **pour montrer
que c'est votre logement à vous.**



Vous pouvez envoyer :

- un acte de vente.

C'est un document pour montrer
que vous avez acheté le logement.

Vous pouvez envoyer la première
et la dernière page de l'acte.



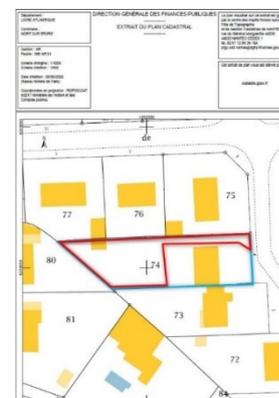
- un extrait cadastral.

C'est un document où il y a un plan
avec les limites du bien que vous avez acheté.

Il y a aussi des informations sur votre logement.

Par exemple :

- s'il y a un jardin
- l'année où votre logement a été construit.



Vous pouvez trouver ce document sur : www.myminf.be



- le document du précompte immobilier.
C'est l'impôt que vous payez chaque année pour votre logement quand vous êtes propriétaire.

Vous pouvez trouver ce document sur : www.myminf.be

Vous êtes locataire ?

Votre propriétaire doit être d'accord de faire les travaux dans le logement.
Il faut envoyer un document qui explique ça.

7. Les devis

Vous demandez une nouvelle aide matérielle ?

Il faut envoyer un devis.

Un devis c'est un document avec le prix de l'aide matérielle.

C'est pour dire combien ça va coûter.

Vous pouvez envoyer plusieurs devis.

Vous demandez plusieurs aides ?

Il faut envoyer **un devis pour chaque aide**.

Il ne faut pas envoyer de devis pour le forfait incontinence.



Il faut envoyer **2 devis pour certaines aides** :

- pour construire ou changer un logement
- pour un ascenseur
ou une plateforme élévatrice
- pour un siège pour monter les escaliers
- pour une rampe d'accès et des passe-seuils.



8. Les documents à envoyer pour demander de renouveler une aide.

Parfois vous avez déjà une aide
mais vous avez besoin d'une nouvelle aide.

Il faut envoyer des documents
pour expliquer pourquoi.



Il y a plusieurs raisons pour renouveler une aide.

- votre situation a changé.

Il faut envoyer un document qui explique
comment votre situation a changé.

Et pourquoi vous demandez une nouvelle aide.

- votre matériel est cassé.

Et vous ne savez pas le réparer.

Il faut envoyer une **attestation d'irréparabilité**.

C'est un document qui montre
qu'on ne sait pas réparer le matériel.



- votre matériel est cassé.
Et ça coute vraiment trop cher de le réparer.
C'est moins cher d'acheter du nouveau matériel.
Il faut envoyer un devis pour la réparation.
C'est pour montrer ce que ça va couter
de le réparer.



9. Les documents à envoyer pour demander de réparer une aide.

Il faut envoyer une facture de réparation.
C'est pour montrer ce que vous avez payé
pour réparer l'aide.



10. Les documents à envoyer quand il y a eu un accident ou un vol.

Il faut envoyer :

- un document de la police
- un document de l'assurance.

C'est expliqué aux questions 6, 7, 8 et 9
du document « **Votre demande** ».



11. Les documents à envoyer quand vous avez déjà demandé des aides.

Vous avez déjà eu des aides matérielles individuelles ?
Vous avez déjà envoyé une demande ?
Votre mutuelle a besoin de toutes les informations
sur ces anciennes aides matérielles.



Par exemple :

- les factures
- les décisions pour dire que vous allez recevoir une aide
- les rapports des médecins.



Il faut envoyer tous ces documents.



12. Vos reconnaissances de handicap.

C'est bien d'envoyer aussi vos reconnaissances de handicap.

Ce sont des documents pour montrer que vous avez un handicap.

Par exemple : les documents de la Direction Générale Personnes Handicapées.

Pour avoir plus d'informations,

vous pouvez aller sur : [reconnaissance de votre handicap](#)



Traduction réalisée par

www.falc.be

FALC.be

FAci le à Lire et à Comprendre



© Inclusion Europe